

Intervention de Pierre Braun sur la couverture des zones blanches

Lors du Conseil Municipal du 16/12/11

Monsieur le Maire, Chers collègues,

A l'occasion de ce débat budgétaire, je voudrais revenir sur l'un de vos projets pour l'exercice 2012. Celui de la couverture des zones blanches par une solution de haut-débit hertzien.

Lors du dernier conseil municipal du 16 novembre 2011, vous nous avez présenté une délibération qui vient clôturer la procédure de dialogue compétitif que vous aviez lancé. D'après vous, une seule des sociétés en concurrence présentait une solution correspondant à votre cahier des charges, la société Altitude Infrastructures.

Ni votre délibération ni votre présentation orale n'en disait guère plus. En résumé, notre groupe vous avait interpellé sur plusieurs points. Nous avons émis des critiques qui se sont révélées quelques jours plus tard tout à fait fondées.

En effet, il a fallu attendre le 8 décembre lors d'une réunion de concertation à Magudas, pour en savoir plus sur ce dossier.

Sur la méthode de concertation tout d'abord, nous nous étonnons qu'une seule réunion avec la population soit organisée sur ce sujet. Quand on sait que 3200 foyers sont touchés par le problème d'accès au haut débit, le minimum aurait été de réaliser au moins deux autres réunions pour Issac et Corbiac, quartiers tout aussi touchés par ce problème. Ceci dit, vu l'ambiance de la salle, je comprends que vous ne vouliez pas le refaire trop souvent.

Sur le fond, je commencerai par évoquer le problème des infrastructures. Nous sentons bien dans la population des craintes quant à l'émission d'ondes potentiellement dangereuses pour la santé. Vous vous êtes engagés à ce que les installations se limitent aux trois pylônes existants pour la téléphonie mobile. Cet engagement est-il rassurant ? Oui. Est-il suffisant ? Non. Le problème n'est pas uniquement le nombre de pylônes mais aussi l'intensité des ondes qu'ils émettent. Si vous doublez les ondes émises en installant ce service, vous multipliez d'autant le facteur risque pour les populations environnantes. Notamment les jeunes et les personnes radio-sensibles. Rappelons que l'un de ces pylônes est situé en face d'une école. Vous pourrez faire venir tous les professeurs du monde, il n'empêche qu'en tant qu'élus nous avons un devoir de précaution. A ce titre, vous noterez que les militants d'Europe Ecologie, Marie Bové en tête, que vous ne pouvez pas soupçonner de collusion avec nous, mènent un combat acharné à Bordeaux contre l'implantation d'une antenne de Free.

Par ailleurs en terme d'efficacité, il n'en reste pas moins qu'il y aura toujours des zones d'ombre. Lors de cette fameuse réunion, dite de concertation, nous avons appris que de nombreux foyers ne seraient de toute façon pas éligibles. Plus inquiétant encore, l'étude d'éligibilité ne pourra avoir lieu qu'après installation des antennes et du service chez l'habitant. Bref, un vrai coup de poker pour estimer le nombre réel de foyers qui pourraient potentiellement utiliser votre solution.

Une fois la question des infrastructures étudiée, il faut s'intéresser à l'offre de contenu, notamment l'offre commerciale qui est proposée. Et sur ce point, autant dire qu'il vaut mieux aller à vos réunions de concertation qu'en conseil municipal puisque nous y avons appris que la délibération du 16 novembre était largement inexact. Alors que vous nous aviez fait rêver en annonçant une offre triple play à prix raisonnable c'est tout le contraire qui a été présenté.

Tout d'abord, pas de télé proposée avec la wi-box. Sauf avec le forfait à 99 euros. Mais je le mets de côté tant il est absurde de l'évoquer. Nous l'avions dit ! Et d'ailleurs vous aviez bondi quand nous l'avions fait : avec votre solution c'était impossible de proposer un bouquet TV.

Lors de cette réunion, nous avons eu le droit aussi à la présentation du catalogue. L'espace d'une soirée, Stephan Pelletier avait troqué son uniforme d'adjoint pour se glisser dans le costume de Pierre Bellemare et ainsi nous présenter une magnifique wi-box pour la modique somme de 49€90 mesdames et messieurs !

Hélas pour les administrés, à offre équivalente Internet + téléphone illimité fixes et mobiles, le prix est de 35,98 € chez free et 49,90 € chez wbox soit 39 % de plus !

Mieux, chez Orange, pour 34,90 €, l'opérateur vous propose, si vous êtes en zone blanche, une solution ADSL, téléphone illimité et Télévision par satellite ! Ajouter à ça qu'Orange, lui, vous garantie un service et un débit minimum alors pourquoi payer 43% plus cher pour moins de services ? Nous nous le demandons toujours.

Sans compter qu'à la différence de tous les autres Fournisseurs d'Accès, wi-box ne rembourse pas le coût de résiliation de son abonnement actuel. La note est au final très salée.

Si les habitants peuvent en principe utiliser un autre service que la wi-box sur ce réseau, c'est en pratique faux. Aucun autre fournisseur n'ira sur ce marché et les consommateurs seront pieds et points liés, sans possibilité de faire jouer la concurrence.

Autre question qui se pose, quelle sera la qualité réelle du service ? Les flux hertziens sont fragiles et peuvent être perturbés par des facteurs externes comme la pluie, le brouillard, les charpentes, les obstacles divers, les arbres et évidemment les zones militaires !

Aucun débit minimum n'est garanti. Les habitants verront bien leur débit quand ils auront payé leur abonnement. Le fournisseur argumente que sur une journée les flux ne sont pas constants. Sauf qu'en zone d'habitation comme les nôtres, tout le monde utilise internet entre 18h et 23h. Le débit sera donc extrêmement saturé et on peut craindre que le service ne sera pas digne de s'appeler haut débit.

Financièrement c'est la double peine pour les saint-médardais auxquels vous voulez venir en aide : des forfaits hors de prix et 200 000 euros d'argent public pour l'installation du service !

La commune aurait due exploiter d'autres solutions comme la négociation avec les opérateurs pour transformer les sous répartiteurs en répartiteurs ou a minima l'installation de répéteurs.

Le programme NRA Zone d'ombre, notamment déployé par le Conseil Général a-t-il été étudié ?

Sans réponse de votre part sur tous ces points, nous souhaitons exprimer notre déception. Que vous vous empariez enfin de ce dossier paraissait être une bonne chose. Mais force est de constater que toutes les pistes n'ont pas été exploitées, et en tous cas, pas les bonnes !

Votre devoir est maintenant d'obtenir que la fibre optique équipe tous les foyers saint-médardais dans les prochaines années. Avec le déploiement de votre solution, c'est une condamnation à long terme pour les habitants de Magudas, Issac et Corbiac à qui les opérateurs privés expliqueront qu'ils sont déjà équipés du haut débit. Alors que tous les saint-médardais se verront équipés d'une Ferrari dans quelques années, eux seront obligés de se contenter de la vieille 2 chevaux que vous êtes en train de leur offrir à leurs frais !

Je vous remercie.